

Bon No: 001016769		1ere Gachée: 07:41 (1) Quantité: 7.00 m3		Date: 03/10/2026 thd2610031184 référence commande(2):		Zone: Véhicule: mal malek mal malek								
client: 999000003 chantier: SOG		COMPTANT SOGNIO RUE DES SCIERIES 01100 ARBENT				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 								
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle 08:17		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:		
code Béton 980		désignation(6)(8) HCN		certification		classe d'exposition(3) XF1(F)		Classe Chlorure Cl0.4		consistance(7) S3		Dmax 20		
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 285		Résistance caractéristique(4) C25/30						
appellation commerciale BETON DESACTIVE S3 D10 Propriétés particulières spécifiées														
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
REP					ENTRAINEUR AIR MASTERCORE 3072				NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													signature:	

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN